Le gala de l'Hippodrome

Comme il fallait s'y attendre, la représentation de dimanche prochain, 9 mai, en soirée à 20 heures, s'annonce comme un gros succès et les places s'enlèvent rapidement.

Nous pouvons donner aujourd'hui la distribution complète de « La Fille du Régiment », le délicieux opéra-comique de Donizetti :

Mme Mandé Lambert, de l'Opéra-Comique de Paris (Marie) ; Mme Mary Dalbe, de la Gaîté-Lyrique (la Marquise) ; M. Ernst, du Grand-Opéra de Paris (Sulpice) ; M. Ancelin, de l'Opéra-Comique (Tonio) ; M. Potié, du Trianon-Lyrique (Hortensius).

La location est ouverte en permanence 15, rue de la Gare.

Une réunion générale des quêteurs et des quêteuses au Palais de Justice

Dans le dessein de préparer les quêteuses et les quêteurs au rôle important qu'ils auront à jouer dans la journée du dimanche 9 mai, et pour leur donner les dernières indications utiles, une réunion de toutes les jeunes filles et jeunes gens qui ont bien voulu accepter de quêter par les rues de la ville, aura lieu au Palais de Justice (Square Pierre Catteau), le mercredi après-midi, 5 mai, à 5 h. 30.

Le président du Tribunal de Commerce a accepté très aimablement de mettre à la disposition du Comité de la Journée des Mères, pour cette réunion, la grande salle du Tribunal.

Madame Alfred Reboux, dont toutes les mères de Roubaix connaissent le cœur et les sentiments si délicats, exposera aux quêteuses et aux quêteurs, dans une causerie, les raisons pour lesquelles ils ne pouvaient pas trouver aujourd'hui une plus belle cause à défendre que celle qu'ils ont bien voulu servir en acceptant de quêter pour les Mères des Familles Françaises.

A propos des représentations

Le Comité de la Journée Nationale des Mères nous prie d'insérer les communications suivantes, qui sont susceptibles d'intéresser un grand nombre de nos lecteurs :

1° Il ne faut pas laisser s'établir de confusion entre les deux séances qui auront lieu le dimanche 9 mai, à l'Hippodrome-Théâtre, la première à 4 heures, gracieusement offerte aux Mères de Famille nombreuse, la seconde à 8 heures, pour laquelle la location est ouverte chez Mme Jubé, 16, rue de la Gare.

2° Pour la représentation de l'après-midi, les familles comptant cinq enfants au moins et qui ont adhéré aux Associations de Familles nombreuses, sont invitées à se présenter, munies de leurs cartes vertes ou jaunes, 2, rue de la Gare, le jeudi 6, de 2 heures à 4 heures.

La Mutualité Maternelle Roubaisienne et la Journée Nationale des Mères

Le Comité de la Journée Nationale des Mères, désireux de donner une marque de sympathie aux membres de la Mutualité Maternelle Roubaisienne, les invite à se présenter 2, rue de la Gare, au siège de la Fédération Régionale, le jeudi 6 mai, de 4 heures à 6 heures. Un certain nombre de cartes seront mises à leur disposition, dans la mesure des places disponibles, permettant l'entrée pour deux personnes, pour la grande séance de gala, offerte aux Mères de Familles à l'Hippodrome-Théâtre, le dimanche 9 mai, à 4 heures.

Union Mutualiste des Cantons de Roubaix

Le Président et le Comité de l'Union Mutualiste des cantons de Roubaix, voulant prendre part à la manifestation si noble et si patriotique qui est organisée dimanche prochain, 9 mai, en l'honneur des Mères de Famille Nombreuse, invite tous les mutualistes de Roubaix et de ses cantons à arborer, le 9 mai, le drapeau national. Il les invite également à se grouper pour participer au cortège qui doit défiler devant les Mères, en vue de leur rendre hommage. Ce cortège se formera dans la cour de la Petite Vitesse, à la Gare, à 1 h. 45.

La Fraternelle des Combattants Roubaisiens

La Fraternelle des Combattants Roubaisiens sera représentée au cortège du dimanche 9 mai, en l'honneur des mères de familles nombreuses. Elle prie ses adhérents de se grouper nombreux autour du drapeau de la Société, à 1 h. 45, cour de la Petite Vitesse, à la Gare.

Réflexions d'un gréviste forcé

Un employé des P. T. T. de Roubaix-Principal nous adresse la lettre suivante :

A mes camarades des P. T. T. de Roubaix
Au sujet du 1er mai

J'ai été prétendre, malgré ma bien faible expérience et ma compétence nulle en ces questions si complexes, non pas de vous donner une leçon, mais de vous montrer votre coupable faiblesse et vous en demander la raison.

Je vous ai lors vu, vendredi, bien penauds, vous bigoter presque, n'osant vous entretenir de ce jour qui pour bien d'entre vous fut maudit !

L'ordre de la Fédération vous était arrivé pourtant, vous deviez faire grève ! En est-il un parmi vous qui l'ait approuvé ?

Et le soir m'a vu, moi aussi, porter un œil inquiet sur mes voisins.

Que vous-ils faire ? Et j'ai fait grève ! J'en demande bien pardon à la collectivité tout entière, à la France, ma patrie, en particulier !

Oh ! faiblesse et désordre que nous sommes ! Quelques exaltés, quelques syndicalistes ardents qui, peut-être, avaient intérêt dans l'affaire, nous ont poussés un peu plus dans une voie sans issue. Vous avez craint d'être jaunes, c'est-à-dire hommes sensés.

La France bolchevisée ! C'est pourtant cela qu'ils veulent ! et je jette un regard attristé sur l'Allemagne et infortunée Russie !

J'y vois une terre grasse, pourri la mort, un ciel triste tout plein encore de l'horreur des révolutions et, dans l'air profond, roule l'écho lugubre des plaintes, des râles des mourants ! Mêlés ! Ils roulent une même langue ! ces combattants : frères ! Ils cagent dans leur propre sang ! Les foyers dépeuplés, la famine régnant en maîtresse, la faiblesse et l'innocence aux mains du plus fort, le retour à la barbarie : voilà ce qu'a donné le joug féroce des Lénine et des Trotsky, et voilà ce qu'on nous voudrait imposer !

Camarades ! Tous debout pour le respect du droit, la grandeur de notre France, le bien-être de l'humanité ! Vous conviendrez rétrograde que jamais une révolution ne fut, même un instant, plus rapide que l'évolution, et d'ailleurs, les injustices inévitables qui accompagnent notre siècle ont bien plus leur source dans l'imperfection de la nature humaine que dans la forme du Gouvernement.

C'est à vous surtout, camarades jeunes, que j'adresse un vibrant appel ! La vue du mal et de l'injustice, votre nature ardente vous peuvent parfois porter à des actes irréfléchis ! Quittez cette voie dangereuse et méditez ces quelques mots : « Pensez à la France et voyez l'avenir ! »

Et j'étends mon appel à toute les travailleurs : Vous êtes des millions qui voulez travailler en paix, heureux au milieu d'une famille prospère, et quelques individus tarés spéculent sur votre indifférence. Cette inerte masse a permis jusqu'ici une vie faite aux révolutionnaires français !

C.G.T., la prétendue puissance est bien près d'être brisée par ceux que tu faillis perdre ; crains, car les réveils du peuple sont terribles !

Le syndicat, qui n'aurait dû être qu'un organe de défense professionnelle, est devenu, dans les mains des apôtres du drapeau rouge, un instrument docile de perturbation nationale ; il a failli à son devoir ! Ouvrier soucieux, qui veux les tiens dans le bonheur, quitte-le et cherche dans la démocratie chrétienne ton repos, le repos du monde !

F. T. T.

La Croix-Rouge de Mâcon envoie à Roubaix un wagon de literie

Nous sommes heureux de faire part à nos lecteurs d'une nouvelle qui sera bien accueillie : le Comité de la Croix-Rouge française de Mâcon vient d'expédier au Comité de la Croix-Rouge de Roubaix un wagon de literie : lits, sommiers, matelas, couvertures, fourneaux, tables, etc...

Le public de Mâcon avait été vivement impressionné par l'émouvante conférence dans laquelle Madame Alfred Reboux, Directrice du « Journal de Roubaix », lui représenta le dénuement de ces objets de première nécessité où vivent encore tant de familles de notre ville. Inspiré par cet éloquent appel, le Mlle Thérèse Ravisé a rassemblé tout ce matériel dont la répartition provoquera une grande satisfaction dans un certain nombre de familles dignes d'intérêt.

Au Ravitaillement

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : Eau de Javel, Bresses. Beurre frais 14.00, Beurre ½ sel 15.00, Fromage Chester 9.00, Saumon, Sardines, Café au bolle.

VIN ROUGE, 1 fr. 75 le litre
Jeudi 6, de 4 à 11 h., 5e jaunes et vertes ; de 2 à 4 h., 5e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE (2 kil. par pers. pour 1.15)
Jeudi 6, de 8 à 11 h., 5e jaunes et vertes ; de 2 à 4 h., 5e jaunes et vertes.

VENTE DE CHAUSSURES, TISSUS, LINGERIE, MERCERIE (Salle des Fêtes, rue de l'Hospice)
Jeudi 6 mai, 1re series ; vendredi 7, 1re jaunes ; samedi 8, 1re jaunes ; lundi 10, 1re vertes.
Le magasin est ouvert tous les jours le matin de 8 à 11 h., et le soir de 2 à 4 h.

AVIS AUX BOULANGERS. — Les boulangers qui ont présenté le lundi 3 mai pour la vérification des feuillets de tickets de pain sont priés de venir retirer leur mandat le jeudi 6 mai, de 2 h. à 5 h. ½, au bureau de la boulangerie (Mairie, 3e étage, rue Neuve).

Pendant la quinzaine du 16 au 31 mai 1920, il sera accordé par personne : café, 0.60 ; sucre, 0.80 ; savon de ménage, 1.75 ; chicorée, 0.75 ; margarine (500 gr.), 3.70 ; lait non sucré, 1.35 ; saumon, 0.50 ; savon de Marseille, 2.10 ; savonnette Bain Soap, 1.35 ; riz (500 gr.), 0.10 ; miel pur (500 gr.), 2.00. — Le public est prié de se munir d'un récipient pour le miel. Le savon de ménage, le savon de Marseille, les riz, les savonnettes ne paieront aux caisses spéciales de ces denrées.

A l'avance : milles des Halles : gratuit aux nécessiteux sur la présentation des tickets (25e quinzaine) remis par le Bureau de secours ; 4 fr. au marchandises désignées ci-dessus à chaque membre de la famille nécessitant des secours : margarine, 250 gr. ; lait non sucré. — Nota : les marchandises délivrées gratuitement aux nécessiteux ne leur seront servies que le jour de leur ravitaillement.

Pour les enfants, les malades, les vieillards (âgés de 70 ans) : lait Nestlé (1 boîte), 2.25. Cette boîte sera donnée en plus de cette distribution au public. Ce service sera installé à la salle des ventes spéciaux avec la farine lactée. Le service des aliments pour enfants et malades doit supprimer.

Rétrécissement. — Les ventes du vendredi 6 du quinzaine que le Comité avait pu obtenir pour les rétrécissements étant supprimé, en conséquence le public est prié de se conformer strictement aux heures qui lui sont fixées pour les distributions comme suit :

Matin : 1er demi-secteur de 8 h. à 9 h. ½ ; 2e demi-secteur de 9 h. ½ à 11 h. Soir : 3e demi-secteur de 2 h. à 3 h. ½. Aucun rétrécissement ne sera plus servi.

En raison de la fête de l'Ascension, le 3e secteur vertes qui passe au rétrécissement le jeudi soir sera servi le mercredi 12 mai, de 2 h. ½ à 5 h.

LES RETRAITES OUVRIÈRES & PAYSANNES. — Le paiement de l'échéance de mai des retraites ouvrières sera fait aux jours et heures désignés ci-après :

Lettres G à M, jeudi 6 mai, de 9 h. à midi ; lettres N à Z, vendredi 7 mai, de 9 h. à midi.

LE PAIEMENT AUX NÉCESSITEUX (Groupe C). — Jeudi 6 : 1 h., 50.000 à 50.099 ; 2 h., 50.101 à 50.200 ; 3 h., 50.201 à 50.300 ; 4 h., 50.301 à 50.400 ; 5 h., 50.401 à 50.500 ; 6 h., 50.501 à 50.600 ; 7 h., 50.601 à 50.700 ; 8 h., 50.701 à 50.800 ; 9 h., 50.801 à 50.900 ; 10 h., 50.901 à 51.000 ; 11 h., 51.101 à 51.200 ; 2 h., 51.201 à 51.300 ; 3 h., 51.301 à 51.400 ; 4 h., 51.401 à 51.500 ; 5 h., 51.501 à 51.600 ; 6 h., 51.601 à 51.700 ; 7 h., 51.701 à 51.800 ; 8 h., 51.801 à 51.900 ; 9 h., 51.901 à 52.000 ; 10 h., 52.001 à 52.100.

Vendredi 7 : 1 h., 52.101 à 52.200 ; 2 h., 52.201 à 52.300 ; 3 h., 52.301 à 52.400 ; 4 h., 52.401 à 52.500 ; 5 h., 52.501 à 52.600 ; 6 h., 52.601 à 52.700 ; 7 h., 52.701 à 52.800 ; 8 h., 52.801 à 52.900 ; 9 h., 52.901 à 53.000 ; 10 h., 53.001 à 53.100 ; 11 h., 53.101 à 53.200 ; 2 h., 53.201 à 53.300 ; 3 h., 53.301 à 53.400 ; 4 h., 53.401 à 53.500.

Samedi 8 : 5 h., 53.501 à 53.600 ; 6 h., 53.601 à 53.700 ; 7 h., 53.701 à 53.800 ; 8 h., 53.801 à 53.900 ; 9 h., 53.901 à 54.000 ; 10 h., 54.001 à 54.100 ; 11 h., 54.101 à 54.200 ; 2 h., 54.201 à 54.300 ; 3 h., 54.301 à 54.400 ; 4 h., 54.401 à 54.500.

Mardi 11 : 5 h., 54.501 à 54.600 ; 6 h., 54.601 à 54.700 ; 7 h., 54.701 à 54.800 ; 8 h., 54.801 à 54.900 ; 9 h., 54.901 à 55.000 ; 10 h., 55.001 à 55.100 ; 11 h., 55.101 à 55.200 ; 2 h., 55.201 à 55.300 ; 3 h., 55.301 à 55.400 ; 4 h., 55.401 à 55.500 ; 5 h., 55.501 à 55.600 ; 6 h., 55.601 à 55.700 ; 7 h., 55.701 à 55.800 ; 8 h., 55.801 à 55.900 ; 9 h., 55.901 à 56.000 ; 10 h., 56.001 à 56.100 ; 11 h., 56.101 à 56.200 ; 2 h., 56.201 à 56.300 ; 3 h., 56.301 à 56.400 ; 4 h., 56.401 à 56.500 ; 5 h., 56.501 à 56.600 ; 6 h., 56.601 à 56.700 ; 7 h., 56.701 à 56.800 ; 8 h., 56.801 à 56.900 ; 9 h., 56.901 à 57.000 ; 10 h., 57.001 à 57.100 ; 11 h., 57.101 à 57.200 ; 2 h., 57.201 à 57.300 ; 3 h., 57.301 à 57.400 ; 4 h., 57.401 à 57.500 ; 5 h., 57.501 à 57.600 ; 6 h., 57.601 à 57.700 ; 7 h., 57.701 à 57.800 ; 8 h., 57.801 à 57.900 ; 9 h., 57.901 à 58.000 ; 10 h., 58.001 à 58.100 ; 11 h., 58.101 à 58.200 ; 2 h., 58.201 à 58.300 ; 3 h., 58.301 à 58.400 ; 4 h., 58.401 à 58.500 ; 5 h., 58.501 à 58.600 ; 6 h., 58.601 à 58.700 ; 7 h., 58.701 à 58.800 ; 8 h., 58.801 à 58.900 ; 9 h., 58.901 à 59.000 ; 10 h., 59.001 à 59.100 ; 11 h., 59.101 à 59.200 ; 2 h., 59.201 à 59.300 ; 3 h., 59.301 à 59.400 ; 4 h., 59.401 à 59.500 ; 5 h., 59.501 à 59.600 ; 6 h., 59.601 à 59.700 ; 7 h., 59.701 à 59.800 ; 8 h., 59.801 à 59.900 ; 9 h., 59.901 à 60.000 ; 10 h., 60.001 à 60.100 ; 11 h., 60.101 à 60.200 ; 2 h., 60.201 à 60.300 ; 3 h., 60.301 à 60.400 ; 4 h., 60.401 à 60.500 ; 5 h., 60.501 à 60.600 ; 6 h., 60.601 à 60.700 ; 7 h., 60.701 à 60.800 ; 8 h., 60.801 à 60.900 ; 9 h., 60.901 à 61.000 ; 10 h., 61.001 à 61.100 ; 11 h., 61.101 à 61.200 ; 2 h., 61.201 à 61.300 ; 3 h., 61.301 à 61.400 ; 4 h., 61.401 à 61.500 ; 5 h., 61.501 à 61.600 ; 6 h., 61.601 à 61.700 ; 7 h., 61.701 à 61.800 ; 8 h., 61.801 à 61.900 ; 9 h., 61.901 à 62.000 ; 10 h., 62.001 à 62.100 ; 11 h., 62.101 à 62.200 ; 2 h., 62.201 à 62.300 ; 3 h., 62.301 à 62.400 ; 4 h., 62.401 à 62.500 ; 5 h., 62.501 à 62.600 ; 6 h., 62.601 à 62.700 ; 7 h., 62.701 à 62.800 ; 8 h., 62.801 à 62.900 ; 9 h., 62.901 à 63.000 ; 10 h., 63.001 à 63.100 ; 11 h., 63.101 à 63.200 ; 2 h., 63.201 à 63.300 ; 3 h., 63.301 à 63.400 ; 4 h., 63.401 à 63.500 ; 5 h., 63.501 à 63.600 ; 6 h., 63.601 à 63.700 ; 7 h., 63.701 à 63.800 ; 8 h., 63.801 à 63.900 ; 9 h., 63.901 à 64.000 ; 10 h., 64.001 à 64.100 ; 11 h., 64.101 à 64.200 ; 2 h., 64.201 à 64.300 ; 3 h., 64.301 à 64.400 ; 4 h., 64.401 à 64.500 ; 5 h., 64.501 à 64.600 ; 6 h., 64.601 à 64.700 ; 7 h., 64.701 à 64.800 ; 8 h., 64.801 à 64.900 ; 9 h., 64.901 à 65.000 ; 10 h., 65.001 à 65.100 ; 11 h., 65.101 à 65.200 ; 2 h., 65.201 à 65.300 ; 3 h., 65.301 à 65.400 ; 4 h., 65.401 à 65.500 ; 5 h., 65.501 à 65.600 ; 6 h., 65.601 à 65.700 ; 7 h., 65.701 à 65.800 ; 8 h., 65.801 à 65.900 ; 9 h., 65.901 à 66.000 ; 10 h., 66.001 à 66.100 ; 11 h., 66.101 à 66.200 ; 2 h., 66.201 à 66.300 ; 3 h., 66.301 à 66.400 ; 4 h., 66.401 à 66.500 ; 5 h., 66.501 à 66.600 ; 6 h., 66.601 à 66.700 ; 7 h., 66.701 à 66.800 ; 8 h., 66.801 à 66.900 ; 9 h., 66.901 à 67.000 ; 10 h., 67.001 à 67.100 ; 11 h., 67.101 à 67.200 ; 2 h., 67.201 à 67.300 ; 3 h., 67.301 à 67.400 ; 4 h., 67.401 à 67.500 ; 5 h., 67.501 à 67.600 ; 6 h., 67.601 à 67.700 ; 7 h., 67.701 à 67.800 ; 8 h., 67.801 à 67.900 ; 9 h., 67.901 à 68.000 ; 10 h., 68.001 à 68.100 ; 11 h., 68.101 à 68.200 ; 2 h., 68.201 à 68.300 ; 3 h., 68.301 à 68.400 ; 4 h., 68.401 à 68.500 ; 5 h., 68.501 à 68.600 ; 6 h., 68.601 à 68.700 ; 7 h., 68.701 à 68.800 ; 8 h., 68.801 à 68.900 ; 9 h., 68.901 à 69.000 ; 10 h., 69.001 à 69.100 ; 11 h., 69.101 à 69.200 ; 2 h., 69.201 à 69.300 ; 3 h., 69.301 à 69.400 ; 4 h., 69.401 à 69.500 ; 5 h., 69.501 à 69.600 ; 6 h., 69.601 à 69.700 ; 7 h., 69.701 à 69.800 ; 8 h., 69.801 à 69.900 ; 9 h., 69.901 à 70.000 ; 10 h., 70.001 à 70.100 ; 11 h., 70.101 à 70.200 ; 2 h., 70.201 à 70.300 ; 3 h., 70.301 à 70.400 ; 4 h., 70.401 à 70.500 ; 5 h., 70.501 à 70.600 ; 6 h., 70.601 à 70.700 ; 7 h., 70.701 à 70.800 ; 8 h., 70.801 à 70.900 ; 9 h., 70.901 à 71.000 ; 10 h., 71.001 à 71.100 ; 11 h., 71.101 à 71.200 ; 2 h., 71.201 à 71.300 ; 3 h., 71.301 à 71.400 ; 4 h., 71.401 à 71.500 ; 5 h., 71.501 à 71.600 ; 6 h., 71.601 à 71.700 ; 7 h., 71.701 à 71.800 ; 8 h., 71.801 à 71.900 ; 9 h., 71.901 à 72.000 ; 10 h., 72.001 à 72.100 ; 11 h., 72.101 à 72.200 ; 2 h., 72.201 à 72.300 ; 3 h., 72.301 à 72.400 ; 4 h., 72.401 à 72.500 ; 5 h., 72.501 à 72.600 ; 6 h., 72.601 à 72.700 ; 7 h., 72.701 à 72.800 ; 8 h., 72.801 à 72.900 ; 9 h., 72.901 à 73.000 ; 10 h., 73.001 à 73.100 ; 11 h., 73.101 à 73.200 ; 2 h., 73.201 à 73.300 ; 3 h., 73.301 à 73.400 ; 4 h., 73.401 à 73.500 ; 5 h., 73.501 à 73.600 ; 6 h., 73.601 à 73.700 ; 7 h., 73.701 à 73.800 ; 8 h., 73.801 à 73.900 ; 9 h., 73.901 à 74.000 ; 10 h., 74.001 à 74.100 ; 11 h., 74.101 à 74.200 ; 2 h., 74.201 à 74.300 ; 3 h., 74.301 à 74.400 ; 4 h., 74.401 à 74.500 ; 5 h., 74.501 à 74.600 ; 6 h., 74.601 à 74.700 ; 7 h., 74.701 à 74.800 ; 8 h., 74.801 à 74.900 ; 9 h., 74.901 à 75.000 ; 10 h., 75.001 à 75.100 ; 11 h., 75.101 à 75.200 ; 2 h., 75.201 à 75.300 ; 3 h., 75.301 à 75.400 ; 4 h., 75.401 à 75.500 ; 5 h., 75.501 à 75.600 ; 6 h., 75.601 à 75.700 ; 7 h., 75.701 à 75.800 ; 8 h., 75.801 à 75.900 ; 9 h., 75.901 à 76.000 ; 10 h., 76.001 à 76.100 ; 11 h., 76.101 à 76.200 ; 2 h., 76.201 à 76.300 ; 3 h., 76.301 à 76.400 ; 4 h., 76.401 à 76.500 ; 5 h., 76.501 à 76.600 ; 6 h., 76.601 à 76.700 ; 7 h., 76.701 à 76.800 ; 8 h., 76.801 à 76.900 ; 9 h., 76.901 à 77.000 ; 10 h., 77.001 à 77.100 ; 11 h., 77.101 à 77.200 ; 2 h., 77.201 à 77.300 ; 3 h., 77.301 à 77.400 ; 4 h., 77.401 à 77.500 ; 5 h., 77.501 à 77.600 ; 6 h., 77.601 à 77.700 ; 7 h., 77.701 à 77.800 ; 8 h., 77.801 à 77.900 ; 9 h., 77.901 à 78.000 ; 10 h., 78.001 à 78.100 ; 11 h., 78.101 à 78.200 ; 2 h., 78.201 à 78.300 ; 3 h., 78.301 à 78.400 ; 4 h., 78.401 à 78.500 ; 5 h., 78.501 à 78.600 ; 6 h., 78.601 à 78.700 ; 7 h., 78.701 à 78.800 ; 8 h., 78.801 à 78.900 ; 9 h., 78.901 à 79.000 ; 10 h., 79.001 à 79.100 ; 11 h., 79.101 à 79.200 ; 2 h., 79.201 à 79.300 ; 3 h., 79.301 à 79.400 ; 4 h., 79.401 à 79.500 ; 5 h., 79.501 à 79.600 ; 6 h., 79.601 à 79.700 ; 7 h., 79.701 à 79.800 ; 8 h., 79.801 à 79.900 ; 9 h., 79.901 à 80.000 ; 10 h., 80.001 à 80.100 ; 11 h., 80.101 à 80.200 ; 2 h., 80.201 à 80.300 ; 3 h., 80.301 à 80.400 ; 4 h., 80.401 à 80.500 ; 5 h., 80.501 à 80.600 ; 6 h., 80.601 à 80.700 ; 7 h., 80.701 à 80.800 ; 8 h., 80.801 à 80.900 ; 9 h., 80.901 à 81.000 ; 10 h., 81.001 à 81.100 ; 11 h., 81.101 à 81.200 ; 2 h., 81.201 à 81.300 ; 3 h., 81.301 à 81.400 ; 4 h., 81.401 à 81.500 ; 5 h., 81.501 à 81.600 ; 6 h., 81.601 à 81.700 ; 7 h., 81.701 à 81.800 ; 8 h., 81.801 à 81.900 ; 9 h., 81.901 à 82.000 ; 10 h., 82.001 à 82.100 ; 11 h., 82.101 à 82.200 ; 2 h., 82.201 à 82.300 ; 3 h., 82.301 à 82.400 ; 4 h., 82.401 à 82.500 ; 5 h., 82.501 à 82.600 ; 6 h., 82.601 à 82.700 ; 7 h., 82.701 à 82.800 ; 8 h., 82.801 à 82.900 ; 9 h., 82.901 à 83.000 ; 10 h., 83.001 à 83.100 ; 11 h., 83.101 à 83.200 ; 2 h., 83.201 à 83.300 ; 3 h., 83.301 à 83.400 ; 4 h., 83.401 à 83.500 ; 5 h., 83.501 à 83.600 ; 6 h., 83.601 à 83.700 ; 7 h., 83.701 à 83.800 ; 8 h., 83.801 à 83.900 ; 9 h., 83.901 à 84.000 ; 10 h., 84.001 à 84.100 ; 11 h., 84.101 à 84.200 ; 2 h., 84.201 à 84.300 ; 3 h., 84.301 à 84.400 ; 4 h., 84.401 à 84.500 ; 5 h., 84.501 à 84.600 ; 6 h., 84.601 à 84.700 ; 7 h., 84.701 à 84.800 ; 8 h., 84.801 à 84.900 ; 9 h., 84.901 à 85.000 ; 10 h., 85.001 à 85.100 ; 11 h., 85.101 à 85.200 ; 2 h., 85.201 à 85.300 ; 3 h., 85.301 à 85.400 ; 4 h., 85.401 à 85.500 ; 5 h., 85.501 à 85.600 ; 6 h., 85.601 à 85.700 ; 7 h., 85.701 à 85.800 ; 8 h., 85.801 à 85.900 ; 9 h., 85.901 à 86.000 ; 10 h., 86.001 à 86.100 ; 11 h., 86.101 à 86.200 ; 2 h., 86.201 à 86.300 ; 3 h., 86.301 à 86.400 ; 4 h., 86.401 à 86.500 ; 5 h., 86.501 à 86.600 ; 6 h., 86.601 à 86.700 ; 7 h., 86.701 à 86.800 ; 8 h., 86.801 à 86.900 ; 9 h., 86.901 à 87.000 ; 10 h., 87.001 à 87.100 ; 11 h., 87.101 à 87.200 ; 2 h., 87.201 à 87.300 ; 3 h., 87.301 à 87.400 ; 4 h., 87.401 à 87.500 ; 5 h., 87.501 à 87.600 ; 6 h., 87.601 à 87.700 ; 7 h., 87.701 à 87.800 ; 8 h., 87.801 à 87.900 ; 9 h., 87.901 à 88.000 ; 10 h., 88.001 à 88.100 ; 11 h., 88.101 à 88.200 ; 2 h., 88.201 à 88.300 ; 3 h., 88.301 à 88.400 ; 4 h., 88.401 à 88.500 ; 5 h., 88.501 à 88.600 ; 6 h., 88.601 à 88.700 ; 7 h., 88.701 à 88.800 ; 8 h., 88.801 à 88.900 ; 9 h., 88.901 à 89.000 ; 10 h., 89.001 à 89.100 ; 11 h., 89.101 à 89.200 ; 2 h., 89.201 à 89.300 ; 3 h., 89.301 à 89.400 ; 4 h., 89.401 à 89.500 ; 5 h., 89.501 à 89.600 ; 6 h., 89.601 à 89.700 ; 7 h., 89.701 à 89.800 ; 8 h., 89.801 à 89.900 ; 9 h., 89.901 à 90.000 ; 10 h., 90.001 à 90.100 ; 11 h., 90.101 à 90.200 ; 2 h., 90.201 à 90.300 ; 3 h., 90.301 à 90.400 ; 4 h., 90.401 à 90.500 ; 5 h., 90.501 à 90.600 ; 6 h., 90.601 à 90.700 ; 7 h., 90.701 à 90.800 ; 8 h., 90.801 à 90.900 ; 9 h., 90.901 à 91.000 ; 10 h., 91.001 à 91.100 ; 11 h., 91.101 à 91.200 ; 2 h., 91.201 à 91.300 ; 3 h., 91.301 à 91.400 ; 4 h., 91.401 à 91.500 ; 5 h., 91.501 à 91.600 ; 6 h., 91.601 à 91.700 ; 7 h., 91.701 à 91.800 ; 8 h., 91.801 à 91.900 ; 9 h., 91.901 à 92.000 ; 10 h., 92.001 à 92.100 ; 11 h., 92.101 à 92.200 ; 2 h., 92.201 à 92.300 ; 3 h., 92.301 à 92.400 ; 4 h., 92.401 à 92.500 ; 5 h., 92.501 à 92.600 ; 6 h., 92.601 à 92.700 ; 7 h., 92.701 à 92.800 ; 8 h., 92.801 à 92.900 ; 9 h., 92.901 à 93.000 ; 10 h., 93.001 à 93.100 ; 11 h., 93.101 à 93.200 ; 2 h., 93.201 à 93.300 ; 3 h., 93.301 à 93.400 ; 4 h., 93.401 à 93.500 ; 5 h., 93.501 à 93.600 ; 6 h., 93.601 à 93.700 ; 7 h., 93.701 à 93.800 ; 8 h., 93.801 à 93.900 ; 9 h., 93.901 à 94.000 ; 10 h., 94.001 à 94.100 ; 11 h., 94.101 à 94.200 ; 2 h., 94.201 à 94.300 ; 3 h., 94.301 à 94.400 ; 4 h., 94.401 à 94.500 ; 5 h., 94.501 à 94.600 ; 6 h., 94.601 à 94.700 ; 7 h., 94.701 à 94.800 ; 8 h., 94.801 à 94.900 ; 9 h., 94.901 à 95.000 ; 10 h., 95.001 à 95.100 ; 11 h., 95.101 à 95.200 ; 2 h., 95.201 à 95.300 ; 3 h., 95.301 à 95.400 ; 4 h., 95.401 à 95.500 ; 5 h., 95.501 à 95.600 ; 6 h., 95.601 à 95.700 ; 7 h., 95.701 à 95.800 ; 8 h., 95.801 à 95.900 ; 9 h., 95.901 à 96.000 ; 10 h., 96.001 à 96.100 ; 11 h., 96.101 à 96.200 ; 2 h., 96.201 à 96.300 ; 3 h., 96.301 à 96.400 ; 4 h., 96.401 à 96.500 ; 5 h., 96.501 à 96.600 ; 6 h., 96.601 à 96.700 ; 7 h., 96.701 à 96.800 ; 8 h., 96.801 à 96.900 ; 9 h., 96.901 à 97.000 ; 10 h., 97.001 à 97.100 ; 11 h., 97.101 à 97.200 ; 2 h., 97.201 à 97.300 ; 3 h., 97.301 à 97.400 ; 4 h., 97.401 à 97.500 ; 5 h., 97.501 à 97.600 ; 6 h., 97.601 à 97.700 ; 7 h., 97.701 à 97.800 ; 8 h., 97.801 à 97.900 ; 9 h., 97.901 à 98.000 ; 10 h., 98.001 à 98.100 ; 11 h., 98.101 à 98.200 ; 2 h., 98.201 à 98.300 ; 3 h., 98.301 à 98.400 ; 4 h., 98.401 à 98.500 ; 5 h., 98.501 à 98.600 ; 6 h., 98.601 à 98.700 ; 7 h., 98.701 à 98.800 ; 8 h., 98.801 à 98.900 ; 9 h., 98.901 à 99.000 ; 10 h., 99.001 à 99.100 ; 11 h., 99.101 à 99.200 ; 2 h., 99.201 à 99.300 ; 3 h., 99.301 à 99.400 ; 4 h., 99.401 à 99.500 ; 5 h., 99.501 à 99.600 ; 6 h., 99.601 à 99.700 ; 7 h., 99.701 à 99.800 ; 8 h., 99.801 à 99.900 ; 9 h., 99.901 à 100.000 ; 10 h., 100.001 à 100.100 ; 11 h., 100.101 à 100.200 ; 2 h., 100.201 à 100.300 ; 3 h., 100.301 à 100.400 ; 4 h., 100.401 à 100.500 ; 5 h., 100.501 à 100.600 ; 6 h., 100.601 à 100.700 ; 7 h., 100.701 à 100.800 ; 8 h., 100.801 à 100.900 ; 9 h., 100.901 à 101.000 ; 10 h., 101.001 à 101.100 ; 11 h., 101.101 à 101.200 ; 2 h., 101.201 à 101.300 ; 3 h., 101.301 à 101.400 ; 4 h., 101.401 à 101.500 ; 5 h., 101.501 à 101.600 ; 6 h., 101.601 à 101.700 ; 7 h., 101.701 à 101.800 ; 8 h., 101.801 à 101.900 ; 9 h., 101.901 à 102.000 ; 10 h., 102.001 à 102.100 ; 11 h., 102.101 à 102.200 ; 2 h., 102.201 à 102.300 ; 3 h., 102.301 à 102.400 ; 4 h., 102.401 à 102.500 ; 5 h., 102.501 à 102.600 ; 6 h., 102.601 à 102.700 ; 7 h., 102.701 à 102.800 ; 8 h., 102.801 à 102.900 ; 9 h., 102.901 à 103.000 ; 10 h., 103.001 à 103.100 ; 11 h., 103.101 à 103.200 ; 2 h., 103.201 à 103.300 ; 3 h., 103.301 à 103.400 ; 4 h., 103.401 à 103.500 ; 5 h., 103.501 à 103.600 ; 6 h., 103.601 à 103.700 ; 7 h., 103.701 à 103.800 ; 8 h., 103.801 à 103.900 ; 9 h., 103.901 à 104.000 ; 10 h., 104.001 à 104.100 ; 11 h., 104.101 à 104.200 ; 2 h., 104.201 à 104.300 ; 3 h., 104.301 à 104.400 ; 4 h., 104.401 à 104.500 ; 5 h., 104.501 à 104.600 ; 6 h., 104.601 à 104.700 ; 7 h., 104.701 à 104.800 ; 8 h., 104.801 à 104.900 ; 9 h., 104.901 à 105.000 ; 10 h., 105.001 à 105.100 ; 11 h., 105.101 à 105.200 ; 2 h., 105.201 à 105.300 ; 3 h., 105.301 à 105.400 ; 4 h., 105.401 à 105.500 ; 5 h., 105.501 à 105.600 ; 6 h., 105.601 à 105.700 ; 7 h., 105.701 à 105.800 ; 8 h., 105.801 à 105.900 ; 9 h., 105.901 à 106.000 ; 10 h., 106.001 à 106.100 ; 11 h., 106.101 à 106.200 ; 2 h., 106.201 à 106.300 ; 3 h., 106.301 à 106.400 ; 4 h., 106.401 à 106.500 ; 5 h., 106.501 à 106.600 ; 6 h., 106.601 à 106.700 ; 7 h., 106.701 à 106.800 ; 8 h., 106.801 à 106.900 ; 9 h., 106.901 à 107.000 ; 10 h., 107.001 à 107.100 ; 11 h., 107.101 à 107.200 ; 2 h., 107.201 à 107.300 ; 3 h., 107.301 à 107.400 ; 4 h., 107.401 à 107.500 ; 5 h., 107.501 à 107.600 ; 6 h., 107.601 à 107.700 ; 7 h., 107.701 à 107.800 ; 8 h., 107.801 à 107.900 ; 9 h., 107.901 à 108.000 ; 10 h., 108.001 à 108.100 ; 11 h., 108.101 à 108.200 ; 2 h., 108.201 à 108.300 ; 3 h., 108.301 à 108.400 ; 4 h., 108.401 à 108.500 ; 5 h., 108.501 à 108.600 ; 6 h., 108.601 à 108.700 ; 7 h., 108.701 à 108.800 ; 8 h., 108.801 à 108.900 ; 9 h., 108.901 à 109.000 ; 10 h., 109.001 à 109.100 ; 11 h., 109.101 à 109.200 ; 2 h., 109.201 à 109.300 ; 3 h., 109.301 à 109.400 ; 4 h., 109.401 à 109.500 ; 5 h., 109.501 à 109.600 ; 6 h., 109.601 à 109.700 ; 7 h., 109.701 à 109.800 ; 8 h., 109.801 à 109.900 ; 9 h., 109.901 à 110.000 ; 10 h., 110.001 à 110.100 ; 11 h., 110.101 à 110.200 ; 2 h., 110.201 à 110.300 ; 3 h., 110.301 à 110.400 ; 4 h., 110.401 à 110.500 ; 5 h., 110.501 à 110.600 ; 6 h., 110.601 à 110.700 ; 7 h., 110.701 à 110.800 ; 8 h., 110.801 à